# Vous souhaitez vous lancer dans l’entrepreneuriat ou développer votre activité ? Des aides existent …

**Création ou reprise d'entreprise**

Développer une société à partir de zéro ou prendre le contrôle d’une activité déjà établie demande de préparer précisément les moyens financiers et opérationnels nécessaires. Différents dispositifs peuvent renforcer la capacité d’investissement du porteur de projet avant même le début de l’activité. Le prêt d’honneur permet par exemple d’augmenter l’apport disponible et peut faciliter les négociations avec les établissements bancaires. Une opération de reprise entraîne également des dépenses spécifiques avant sa finalisation. L’examen des comptes, l’évaluation de la situation économique, les diagnostics préalables ou encore les démarches juridiques liées au changement de propriétaire peuvent ainsi représenter une partie importante du budget à prévoir.

Les personnes inscrites auprès de France Travail peuvent également mobiliser l’ARCE lorsqu’elles remplissent les conditions requises. L'Aide à la Reprise ou à la Création d’Entreprise permet de convertir une partie des allocations chômage encore disponibles en capital. Le bénéficiaire reçoit 60 % de ses droits restants, avec un versement réalisé en deux étapes. Cette enveloppe peut notamment servir à acheter les premiers équipements, régler certaines dépenses professionnelles ou préserver une réserve financière pendant les débuts de l’entreprise. En parallèle, les chambres consulaires, les organismes spécialisés dans l’entrepreneuriat et les réseaux de mentorat peuvent apporter leur expertise pour affiner le modèle économique, organiser le fonctionnement de la structure et déterminer les priorités nécessaires à son développement.

**Développement de l’activité**

Une fois l’entreprise créée, l’objectif est de consolider son fonctionnement, de renforcer son organisation interne et d’accompagner sa croissance dans de bonnes conditions. Des dispositifs publics peuvent soutenir cette étape sans fragiliser les finances de la structure. Les prêts participatifs et les avances remboursables permettent par exemple de financer l’achat de matériel, la modernisation des équipements, l’amélioration des méthodes de production ou encore l’augmentation progressive de l’activité. Ils peuvent aussi couvrir certains besoins de trésorerie liés au développement, notamment en cas de hausse des commandes, de délais de paiement plus longs ou de dépenses supplémentaires nécessaires pour absorber la croissance. D’autres aides soutiennent le recrutement, la formation des salariés, la montée en compétences des équipes et l’amélioration des pratiques responsables. Certaines solutions financent aussi les investissements liés aux obligations environnementales, à la rénovation des locaux, à l’accessibilité ou à l’amélioration des conditions de travail. Tous ces leviers permettent à l’entreprise de gagner en stabilité, d’anticiper ses besoins et de construire une progression plus durable.

**Avantages sociaux accordés aux salariés**

Les dispositifs avantageux pour les entreprises ne concernent pas uniquement leurs investissements ou leur développement. La réglementation sociale permet également, sous certaines conditions, de distribuer des cadeaux et des bons d’achat aux salariés en bénéficiant d’une exonération de cotisations et de contributions sociales. En 2026, le seuil de référence correspondant à 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale s’établit à **200 €**. Certaines occasions comme Noël, une naissance, une adoption, un mariage ou Pacs, un départ à la retraite ou la rentrée scolaire peuvent également bénéficier d’un traitement favorable lorsque les conditions prévues par l’URSSAF sont respectées.

Cette possibilité constitue un levier intéressant pour soutenir le pouvoir d’achat des collaborateurs sans nécessairement augmenter directement leur rémunération. Les élus et responsables RH doivent toutefois choisir des produits adaptés à l’occasion, aux attentes des bénéficiaires et au budget dont ils disposent. Pour faciliter cette

sélection, il existe des catalogues spécialisés dans les cadeaux CSE, regroupant notamment de nombreux équipements et accessoires technologiques. Les entreprises et comités peuvent également demander un devis auprès de Cadeaux-Hightech afin de recevoir une proposition personnalisée selon le nombre de bénéficiaires, les produits souhaités et l'enveloppe disponible. Cette démarche permet de mieux maîtriser les dépenses tout en proposant aux salariés des avantages attractifs dans le respect des règles applicables.

**Soutien sectoriel et investissement stratégiques**

Les possibilités d'accompagnement financier dépendent également du secteur concerné et des objectifs poursuivis par l'entreprise. Les professionnels de l'industrie et de l'agriculture peuvent notamment trouver des programmes destinés à renouveler leurs machines, moderniser leurs installations ou adopter des procédés de production plus performants. Certains dispositifs accordent également une place importante aux investissements permettant de diminuer les besoins énergétiques, de limiter les pertes de matières premières ou d'optimiser l'utilisation des ressources. Ces évolutions peuvent favoriser simultanément la productivité, la maîtrise des dépenses et l'adaptation aux nouvelles contraintes environnementales.

Les entreprises évoluant dans le tourisme ou la culture disposent elles aussi de solutions adaptées à certains projets. Des financements peuvent accompagner la rénovation d'établissements, la modernisation des équipements, l'amélioration de l'accessibilité ou le développement de nouveaux services destinés au public. D'autres mécanismes encouragent directement les investissements liés à la transition énergétique, notamment la production à partir de sources renouvelables, l'installation de bornes de recharge ou l'adoption de moyens de transport moins émetteurs.

CCI FRANCE